

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence a démarré le 22 mai 2015. Lors de ce lancement, les modalités de la concertation qui associe les habitants et les associations locales, ont été fixées. Le 28 juin 2018, le bilan de cette concertation a été proposé au Conseil de la Métropole et le projet de PLUi a été arrêté.

Dès le 14 janvier 2019 et jusqu'à début mars, une grande enquête publique sera proposée. Le dossier sera consultable par les administrés dans 27 lieux publics (Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Ensues-la-redonne, Saint-Victoret, Marignane, Cassis, Carnoux-en-Provence, La Ciotat, Ceyreste, Roquefort-la-Bédoule, Gémenos, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Marseille les mairies des secteurs 1 à 8, Siège institutionnel de la Métropole au Pharo, et au sein de la Direction de l'urbanisme de la ville de Marseille rue Fauchier).

La Métropole Aix-Marseille-Provence recrute pour sa Direction de la planification urbaine des vacataires enquête publique PLUi (période de 2 mois)

En fonction du lieu d'affectation, la personne recrutée aura pour missions :

En commune :

- Accueil et orientation des administrés : Vérification journalière de la complétude du dossier d'enquête publique et mise à disposition des administrés.
- Aider les administrés à se repérer dans le document d'urbanisme et à trouver la parcelle concernée.
- Enregistrement des requêtes : Incrémentation des requêtes reçues, scan des requêtes en format PDF, envoi sur une boîte mail dédiée ou un serveur FTP.
- Assister le/la Commissaire Enquêteur/trice sur la forme de la procédure pendant les permanences.
- Assister les administrés lors de l'utilisation de la borne interactive.

Au CMCI (Centre Méditerranéen de Commerce International - Direction de la planification urbaine à Marseille) :

- Réception des requêtes des administrés transmises par les vacataires situés en communes et celles reçues par courrier.
- Ouverture du dossier sur le logiciel e-PLUi.
- Saisie des informations requises dans le logiciel (numéro, identité du demandeur, géolocalisation de la parcelle concernée et vérification de l'information).
- Transmission au chargé de projet concerné pour traitement.

*Des déplacements sont à prévoir et une permanence à assurer un samedi matin selon les sites d'affectation.
Permis B obligatoire.*

De formation niveau bac, vous bénéficiez d'une réelle aisance dans la pratique des outils bureautiques et informatiques et êtes doté(e) de qualités relationnelles. Ponctuel(le) et rigoureux(se), vous faites preuve d'organisation et de discrétion. Vous savez travailler en équipe et de façon autonome, et êtes reconnu(e) pour votre sens des responsabilités, de l'accueil et du service public.

Conditions de recrutement :

- o Recrutement en contrat à durée déterminée, 35h hebdomadaires
- o Rémunération : 1 412 € nets/mois
- o Dates de recrutement : A compter du 7 janvier 2019 pour une période de 2 mois

**Candidature à adresser par mail à plui@ampmetropole.fr
(CV, lettre de motivation et copie du dernier diplôme) à l'attention de
Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Date limite de candidature le 28 octobre 2018

Contacts :

A la Direction emploi et compétences de la Direction générale adjointe des ressources humaines :
Madame Sandrine CHIARAZZO, Assistante recrutement mobilité – 04.91.99.74.65
A la Direction ressources de la Direction générale adjointe développement urbain et stratégie territoriale :
Monsieur Jérôme MARTIN, Chargé de mission RH - 04.95.09.50.72